

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 071433

Optique 156020 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11463

Société : Royal air maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : D A H B I K A M A L

Date de naissance : imm 21 Apt 26 LAYALI EL KERRECHIO

Adresse : 14/10/1925

Tél. : 0661766475 Total des frais engagés : 2463,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. CHAHBI Mohammed

Ophtalmologiste
544, bd panoramique, californie
Casablanca maroc
Tél : 05 22 86 46 18 / 19 / 20
05 22 23 66 60 / 00 - 05 22 50 15 15
Fax : 05 22 86 46 21



Date de consultation : 24/03/2023

Nom et prénom du malade : D A H B I K A M A L

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 04/03/2023

Le : 04/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/03/2023	CS.		210,-	DR. CHAHBI Mohamed OPHTHALMOLOGISTE 544, bd. de la Justice, Casablanca, Maroc Tél: 05 22 86 50 / 00 - 05 22 50 15 15 Fax: 05 22 86 45 21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacien ARAFAT Samir ABOU Docteur en Pharmacie 82, Rue Assalam Hay ElHoua Tel: 05 22 32 84 94 - Bérechid	27/03/23	63/20

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIVISION KARINA EDDINE ADIL Opticien - Photométriste 5, rue 23, B.P. 11777 Tél. 022 32 32 84 Fax: 022 32 77 77	27/03/23					1200,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A				

ORDONNANCE

Casablanca le 24.03.2023

NON : DAHBI
PRENOM : KAMAL



63,20

ZYRTEC (comprimés) 10 mg
1CP / J le soir pdt 5 jour



Rendez-vous le A.....

544, bd. Panoramique, 94600 Le Chesnay
Tél: 05 22 28 86 46 / 01 19 / 20
Fax: 05 22 28 86 46 21
Gesellschaft für California
Haus der Presse
Haus der Presse



544, Boulevard Panoramique, Californie, Casablanca, Maroc
Patente N° : 34082698 - Identifiant Fiscal N° : 37521862
ICE N° : 002281104000046 - RC N° : 424621 - CNSS : 1562001

+212 522 50 15 15 +212 522 29 66 00 / 60
+212 522 86 46 18 +212 522 86 46 21
+212 522 86 46 19 clinicoeil@gmail.com
+212 522 86 46 20 www.clinic-oeil.com

Docteur Mohammed CHAHBI

D.E.S D'OPHTALMOLOGIE

(Maladies et Chirurgie des yeux)

Ancien interne de CRETEIL: ANGIO-LASER

du C.N.O des XV-XX ophthalmopédiatrie

de la fondation Rothschild-département

d'oculo-plastie

Ancien Médecin de la Banque Française des Yeux

الدكتور محمد شهبي

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية باريس

داخلي سابق بجامعة و بالمركز الفرنسي للعيون

15-20 و بمؤسسة جراحة العيون

روتشيل بباريس

طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون

خبر تصحيف البصر بالليزك

24/03/2023

M. DAHBI ICAMAL

$\text{L} = -0,5 - 70$
 $\text{G} = -0,5 - 80$
 Min +1,1 ✓

DR. CHAHBI Mohammed
 Optométriste, Opticien
 544, Bd. Panoramique, Casablanca
 Casablanca Maroc 20100
 Tél: 05 22 29 66 46 18 / 19 / 20
 05 22 29 66 60 / 00 - 05 22 50 15 15
 Fax: 05 22 86 46 21

OPTIDINE
KARIM EDDINE ADIL
 Opticien - Optométriste
 5, Lot Issan Bn Hassan II - Bt Techid
 Tel.: 022 52 32 01 - Fax: 022 52 77 77

5, Lot Essafi Bd. Hassan II
Berrechid
Tél. : 05 22 53 32 61

BERRECHID LE : 01/04/2023

Client	MR DAHBI KAMAL
---------------	-----------------------

FACTURE /N° 476/2023

QTE	Description	PU (TTC)	Montant (TTC)
1	MONTURE OPTIQUE	600,00	600,00
2	VERRES PROGRESSIFS INCASSABLES BLANCS +ANTI REFLET	800,00	1 600,00
TOTAL			2 200,00

INPE 065002248

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE : **DEUX MILLE DEUX CENT DIRHAMS**

